

INFORMATIONS SUR VOTRE SERVICE DE L'EAU

Point à date du 7 avril

Objet : Informations sur votre service de l'eau - Point à date du 7 avril



Message d'Antoine BAUDIN,
Directeur du Territoire Beauce Sologne Berry,

Chère Madame, cher Monsieur,

Suite à ma dernière communication relative à votre service d'eau et/ou d'assainissement dans le contexte d'épidémie Covid-19, je souhaite vous faire part des informations suivantes.

1. L'eau du robinet peut être consommée en toute sécurité

Nous l'avons déjà évoqué la dernière fois : il n'y a aucun risque à boire l'eau du robinet, ce n'est pas un vecteur de transfert du Covid-19.

Par ailleurs, le virus ne génère pas de risque spécifique dans la gestion du service d'assainissement, au regard des précautions prises en temps normal pour se prémunir d'autres pathogènes habituellement présents dans les eaux usées, et avec la précision qui vient d'être apportée pour le traitement des boues d'épuration (cf le point 4 ci-dessous).

2. Informations sur notre organisation de gestion de crise

Dans un enregistrement qui vous est destiné, Frédéric Van Heems, directeur général de l'Eau France, a souhaité partager avec vous les grandes lignes de l'organisation que nous avons mise en place à tous les niveaux de Veolia pour vous garantir une gestion optimale de la situation de crise que nous connaissons.

"La résilience fait partie de nos métiers. Dans le respect de nos Plans de Continuité d'Activité, nous avons mis en place des cellules de pilotage [...] à l'échelon national, au niveau régional et au niveau de chacun de nos 66 territoires. Elles se réunissent quotidiennement pour décliner les directives, les adapter au niveau local, et aux évolutions permanentes de la situation. Elles ont également pour mission d'anticiper les mesures à prendre pour apporter des réponses à l'ensemble des équipes, des clients - élus, services et industriels -, ainsi qu'aux citoyens consommateurs."

Pour garantir cette continuité d'activité, Veolia met tout en œuvre pour assurer la sécurité de ses collaborateurs, particulièrement celles et ceux qui sont sur le

terrain.

Notre vigilance est totale sur la sécurité pour faire face à cette période inédite. Nous équipons nos personnels d'outils de protection individuelle, qui sont par ailleurs impératifs tout au long de l'année pour les agents mobilisés notamment sur les sites de traitement des eaux usées. Les mesures de prévention des risques professionnels déjà existantes au sein de Veolia, ainsi que le respect rigoureux des gestes barrières et mesures de distanciation, sont suffisants pour prévenir toute transmission du Covid-19. Les pouvoirs publics, adossés aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé l'ont confirmé. Dès lors que toutes les conditions de sécurité sont remplies, nous faisons tout pour continuer à assurer les travaux et opération de maintenance, importants pour entretenir les réseaux et préparer la reprise.

3. Nos dernières solutions digitales et l'Hypervision 360 facilitent la continuité de service et la transparence en cette période de confinement et de télétravail.

Grâce à nos outils digitaux, une grande partie des fonctions support, également très mobilisées pour que les usines et les équipes terrain puissent fonctionner, a pu être transférée en télétravail.

Par ailleurs, grâce à la télégestion des sites que nous gérons et à notre plateforme Hypervision 360, vous pouvez avoir accès aux données d'exploitation du service et à un suivi de sa performance, et ce, en toute transparence, comme en période normale.

Via cette plateforme, nos équipes sont informées en temps réel des éventuels dysfonctionnements rencontrés sur les usines et sont en mesure d'établir rapidement un premier diagnostic de la situation avant de décider d'une intervention, en relation avec vos services.

4. Point sur le traitement des boues d'épuration

Dans une instruction adressée aux Préfets en date du 2 avril 2020, le gouvernement a suspendu l'épandage des boues produites par les stations d'épuration qui n'ont pas fait l'objet d'une étape de traitement ayant garanti leur complète hygiénisation, et qui ont été extraites depuis le début de l'épidémie Covid-19, dont la date est déterminée département par département. Cette suspension s'inscrit comme une mesure d'extrême précaution, dans le cas où le virus Covid 19 resterait présent dans les eaux usées. Elle fait suite à l'avis de l'ANSES, consécutif à la saisine n° 2020-SA-0043.

Cette instruction interrompt de fait la campagne d'épandage en cours des boues non-hygiénisées dans un contexte où, sur certaines stations d'épuration, les capacités de stockage des boues sont proches de la saturation.

Nous procédons actuellement à l'identification des stations d'épuration directement concernées par cette nouvelle instruction.

Dans cette situation, nos équipes, en lien avec les services de l'Etat et les collectivités concernées, se mobilisent pour mettre en œuvre les solutions techniques et économiques les mieux adaptées à la situation de chaque activité. Ces solutions permettront de garantir la continuité du service public et la préservation du milieu naturel.

Par ailleurs, nous sommes en train d'identifier les différentes solutions d'évacuation des boues. Parmi celles-ci, l'article R211-29 du Code de l'Environnement autorise, sous couvert d'une dérogation préfectorale, le regroupement de boues dans des unités d'entreposage ou de traitement communs. Cette solution de regroupement des boues est promue par la récente instruction et fait partie des solutions alternatives actuellement à l'étude par nos équipes du territoire.

Les services de l'Etat sont susceptibles de vous contacter prochainement sur ce sujet. Nous prendrons donc très rapidement contact avec les collectivités concernées et leurs services pour évoquer la situation de leurs installations et leur proposer des solutions.

5. **Promouvoir ensemble le bon geste citoyen :**
les lingettes se jettent à la poubelle, pas dans les toilettes !

Nous avons lancé en début de semaine une action de sensibilisation des citoyens sur le bon usage des lingettes : “les lingettes c’est pas dans les toilettes !”

Depuis le début de la crise, nos équipes mobilisées sur le terrain font en effet face à une recrudescence d'interventions causées par des amas de lingettes qui obstruent les réseaux.

Ces lingettes, jetées dans les toilettes, génèrent des centaines d'interventions évitables, pour déboucher les canalisations d'eaux usées et préserver le bon fonctionnement des stations d'épuration. Dans certains services, ce sont plus de 70% des interventions de terrain qui sont actuellement consacrées aux dégâts des lingettes.

C'est pourquoi nous avons invité 1,2 million d'abonnés, ayant accepté de recevoir des emails de notre part, à adopter le bon geste. Nous les avons également diffusés sur nos sites internet et nos réseaux sociaux.

Aujourd'hui, nous vous proposons également de participer au relais de ce message afin de sensibiliser les citoyens sur les conséquences écologiques et économiques du déversement de ces déchets, qui induisent potentiellement une pollution du milieu naturel et un dérèglement de l'écosystème. Faire ce geste civique, jeter correctement son déchet, c'est respecter les agents qui œuvrent au quotidien sur le terrain, c'est lutter contre l'épidémie et assurer une hygiène domestique qui contribue à garantir la sécurité sanitaire.

Pour vous permettre de sensibiliser les habitants de votre territoire aux bons gestes en cette période de confinement, nous mettons ci-joint à votre disposition quelques éléments de communication prêts à l'emploi.

Face à l'évolution de la situation, je veillerai, avec les équipes locales, à vous informer des évolutions importantes de notre plan de continuité d'activité et de toute information importante.

Vous pouvez compter sur l'engagement de tous chez Veolia. Nous sommes fiers de “Nos Héros du Quotidien” et du fait que les Français prennent conscience, plus que jamais en cette période difficile, de l'importance des services essentiels que nous leur rendons à vos côtés.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles sollicitations.

Bien cordialement,

La Direction du Territoire Beauce Sologne Berry